

# DIX

PRINCIPES PRATIQUES  
ET ÉTHIQUES POUR LES

# TIC\*

Je

- garde mon mot de passe confidentiel, même auprès de mon meilleur ami.
- ne me fais pas passer pour quelqu'un d'autre.

Je

- respecte la vie privée de mes amis, de mes enseignants et de tout le monde et je ne partage pas de photos si les gens ne m'ont pas dit qu'ils étaient d'accord.
- je demeure respectueux dans mes communications.

Je

- n'installe pas de logiciels.
- ne pirate pas de musique, de jeux ou de logiciels.

Je

- ne consulte pas de sites à caractère sexuel ou violent.
- vais sur les réseaux sociaux à l'école, si on m'en donne l'autorisation pour un projet scolaire.

Je

- n'essaie pas de contourner les filtres internet et les coupe-feux.
- ne surcharge pas le réseau en écoutant la radio ou des vidéos.

\*Technologie de l'information et de la communication

## POUR EN SAVOIR PLUS . . .

- ▶ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- ▶ Charte des droits et libertés de la personne.



**Commission scolaire des Phares**

435 avenue Rouleau  
Rimouski (Québec)  
G5L 8V4  
418 723-5927



facebook.com/csphares/

## DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLÈVES ET DES PARENTS



## SUR LA POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS SOCIAUX



Document inspiré de la politique d'utilisation des ressources informatiques, des technologies de l'information, des médias sociaux et de la vidéosurveillance de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

**1 Pourquoi une telle politique?**

La politique vise à établir un cadre réglementaire régissant l'utilisation des technologies de l'information (TI) et des médias sociaux (MS) de la Commission scolaire des Phares.

La CSDP reconnaît également l'importance que prennent les médias sociaux et l'intérêt que lui portent ses employés, élus, représentants, bénévoles, élèves et parents. L'utilisation de ces outils de communication nécessite des balises, lesquelles se trouvent dans la politique. Elle campe les droits, les rôles et les responsabilités de tous les intervenants. L'objectif ultime est d'assurer une utilisation appropriée dans l'atteinte de notre mission.

1.0 2.0

**2 À qui et à quoi la politique s'applique-t-elle?**

La politique s'applique à toute personne utilisant les technologies de l'information de la CSDP (appareils, réseau et données) dans les locaux de la CSDP et à l'extérieur de ses locaux. Elle s'applique également sur les réseaux sociaux lorsque les gestes posés ont une incidence sur les activités de la CSDP.

3

**3 Et si je ne me conforme pas à la politique ?**

L'utilisation des ressources informatiques de la CSDP est un privilège et non un droit. Il peut être révoqué en tout temps à tout utilisateur qui ne se conforme pas à la politique.

9.3

Une vérification ponctuelle des informations personnelles d'un

8.5.4 10.5 10.6

utilisateur, de son historique d'utilisation d'Internet ou de son utilisation des technologies de l'information peut être effectuée, sans le consentement de ce dernier si la CSDP a des motifs de croire que l'utilisateur fait usage des TI en contravention à la politique, aux lois ou aux règlements.

9.2

La direction de l'école peut appliquer des sanctions allant jusqu'à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

9.2

**4 Que se passe-t-il si quelqu'un se sert de mon compte ?**

Tous les élèves disposent d'une adresse courriel et d'un mot de passe. Ils sont en tout temps responsables des communications effectuées. Ils doivent assurer la sécurité et la confidentialité des communications. Un conseil : déconnectez votre compte dès que vous quittez votre travail.

9.13

**5 À qui dois-je me référer si je vis des problèmes en lien avec l'usage des TI et MS?**

Face à des manquements en lien avec cette politique, les élèves peuvent se référer à la direction d'école et aux intervenants scolaires pouvant les aider. Si les manquements se produisent sur les médias sociaux et à l'extérieur du cadre scolaire, ils peuvent également interpeller la police.

**6 Puis-je utiliser mon compte pour mes fins personnelles?**

Oui, en dehors des heures de classe, mais ton usage ne doit pas nuire aux autres. Sache qu'en tout temps, les informations ou communications transmises ou reçues avec le compte que la CSDP t'a fourni peuvent être vérifiées. En conséquence, aucun utilisateur ne peut prétendre au caractère privé de ses échanges ou de son utilisation des TI.

8.1.2 9.2.5

**7 Puis-je utiliser mon téléphone cellulaire à l'école?**

La politique s'applique à toutes les TI utilisées dans ses locaux. Un accès au réseau Internet de la CSDP peut être autorisé ou retiré.

Toutefois, il faut se référer au code de vie de l'école pour connaître les usages qui sont permis.

8.4.5

**8 Puis-je regarder des vidéos sur Internet à l'école?**

Non, cette pratique nécessite beaucoup de bande passante. Seul un usage occasionnel pour des activités pédagogiques dans le cadre d'un cours devrait se faire.

8.5.2

**9 L'information que je produis et diffuse est-elle confidentielle?**

L'utilisateur doit présumer que toute communication qu'il crée, envoie,

reçoit sur les TI de la CSDP peut être lue et entendue par quelqu'un d'autre que le destinataire.

8.3.8

Une utilisation responsable doit être faite.

Tout ce qui est créé sur un espace de la CSDP peut être validé. L'élève ne peut en aucun temps prétendre à une expectative de vie privée

9.2.2

**10 Quelles sont les limites de la liberté d'expression ?**

La liberté d'expression n'est pas un droit absolu. Elle ne peut en aucun moment être exercée à des fins d'atteinte à la réputation, de harcèlement, de menace et de discrimination à l'égard de quiconque. Il est d'autant plus important d'en être conscient lorsqu'on utilise les médias sociaux.

8.5.4

**11 Puis-je diffuser la photo ou la vidéo d'une personne?**

Légalement, il faut avoir l'autorisation écrite de la personne pour le faire ou des parents si la personne est mineure. Un conseil : éviter de le faire, ce sera plus simple. Seul l'établissement sera en mesure de valider les autorisations.

8.3.3

1

**•Penses-y bien avant de publier ...**

Internet se souvient de tout, pour toujours.

2

**•Sois sélectif quand tu partages une photo ...**

Une fois qu'elle est en ligne, tu en perds le contrôle.

3

**•Respecte les gens ...**

Derrière l'écran, il y a un être humain.

4

**•Doute de tout ...**

Et refuse de rencontrer des gens croisés sur internet.

5

**•Cadenasse tes comptes ...**

Prends le temps de paramétrer tes pages pour contrôler tout ce qui se dit en ton nom.

6

**•Trouve des mots de passe compliqués ...**

Et ne prends surtout pas toujours le même.

7

**•Adopte un pseudonyme ...**

Ceux qui ne te connaissent pas dans la vie n'ont pas besoin de savoir qui tu es.

8

**•Évite d'enregistrer ton nom d'utilisateur et ton mot de passe ...**

Pourquoi faciliter la vie aux pirates ?

9

**•Fais le ménage...**

Efface ton historique de recherche et tes cookies, surtout si ce n'est pas ton ordinateur.

10

**•Surveille tes traces...**

Tape ton nom dans Google et regarde ce que tu trouves.